

rapport

annuel



2023



Éditorial

3



Institutionnel
et adhérents

7



Bilan
financier

4



Activités

10

Tri, collecte et recyclage

11

Obligations plastique à usage unique

15

Actions de prévention et de sensibilisation au tri

16



À propos de Valorlux

18



➤ **Claude Turping**
Directeur



➤ **Max Weber**
Président

L'année 2023 a été marquée par plusieurs projets de grande envergure pour Valorlux.

En janvier 2023, Valorlux a obtenu l'agrément pour la responsabilité élargie du producteur de produits du tabac avec filtre. Les producteurs de produits du tabac doivent donc adhérer à Valorlux pour la prise en charge de leur obligation de sensibilisation et des coûts liés au nettoyage des mégots.

Également en janvier est entrée en vigueur l'obligation pour les supermarchés ayant une surface de plus de 1500 m² de proposer des structures de collecte. Valorlux a établi en coordination avec la FLAD un projet pilote pour des structures de collecte de 7 fractions au sein de 3 supermarchés. Ce projet a débuté en mars et a duré jusqu'en octobre 2023. Durant cette période, un suivi a été établi pour évaluer la situation sur le terrain. Pour la collecte des suremballages obligatoire pour les supermarchés d'une surface d'au moins 400 m², Valorlux a mis à disposition une charte graphique aux enseignes afin qu'elles puissent l'utiliser au sein de leurs supermarchés.

Le projet « Spin », a été lancé le 17 avril. Le projet consistait à tester un système digital qui permettrait aux consommateurs d'emprunter un gobelet réutilisable qu'ils pourraient rendre facilement dans un point de retour. Le but était d'établir si un projet digital d'emprunt de gobelets réutilisables permettant de suivre les rotations des gobelets était faisable.

Suite au projet de prévention Spin, nous avons en fin d'année rédigé une proposition de feuille de route pour l'introduction d'emballages réemployables au Luxembourg, soumise au ministère de l'environnement, du climat et de la biodiversité. Dans cette feuille de route, nous avons touché aux sujets tel que le cadre légal, montré quels types de dispositifs opérationnels pourraient être envisagés, le reporting, les considérations financières et écologiques, ainsi que des propositions de marche à suivre.

Valorlux a également entamé un projet pour la simplification de la collecte au sein des centres de ressources. Cette nouvelle méthode a initialement été testée en fin d'année dans les centres de ressources du SIDEC et du STEP. Elle permet de regrouper plusieurs fractions pour faciliter le tri des citoyens et d'optimiser les transports.



➤ *Bilan au 31 décembre 2023*
exprimé en EUR

ACTIF	2023	2022
ACTIF IMMOBILISÉ	2 103 195,09	2 135 613,34
Immobilisations incorporelles	289 938,52	273 191,46
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	289 938,52	122 737,96
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	0,00	150 453,50
Immobilisations corporelles	1 813 256,57	1 862 421,88
Terrains et constructions	1 800 133,28	1 847 428,61
Autres installations, outillage et mobilier	13 123,29	14 993,27
ACTIF CIRCULANT	6 031 250,24	9 147 297,22
Stock	177 345,35	161 540,40
Produits finis et marchandises	177 345,35	161 540,40
Créances	2 136 198,72	2 025 507,46
Créances résultant de ventes et prestations de services		
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	2 054 622,29	903 325,01
Autres créances		
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	81 576,43	1 122 182,45
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	3 717 706,17	6 960 249,36
TOTAL DE L'ACTIF	8 134 445,33	11 282 910,56

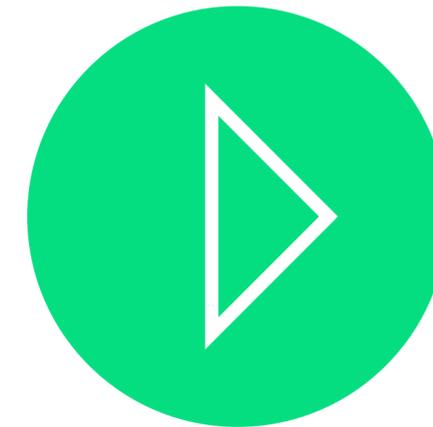
➤ *Bilan au 31 décembre 2023*
exprimé en EUR

PASSIF	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	1 756 454,05	1 996 948,49
Cotisations	473 857,45	473 857,45
Réserves	137 725,83	137 725,83
Réserves légale	22 952,98	22 952,98
Autres réserves		
<i>autres réserves non disponibles</i>	114 772,85	114 772,85
Résultats reporté	1 385 365,21	1 200 485,62
Résultat de l'exercice	-240 494,44	184 879,59
PROVISIONS	73 500,00	72 000,00
Autres provisions	73 500,00	72 000,00
DETTES	5 642 263,15	8 614 071,82
Dettes sur achats et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5 602 386,33	8 602 497,71
Autres dettes		
Dettes fiscales	345,30	0,00
Dettes au titre de la sécurité sociale	39 531,52	11 377,21
Autres dettes		
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	0,00	196,90
COMPTES DE RÉGULARISATION	662 228,13	599 890,25
TOTAL PASSIF	8 134 445,33	11 282 910,56

➤ *Bilan au 31 décembre 2023*

exprimé en EUR

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	2023	2022
Chiffre d'affaires net	14 512 969,93	12 829 034,81
Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	15 804,95	7 699,90
Autres produits d'exploitation	96 294,76	101 797,85
Autres charges externes	-13 793 006,17	-11 797 156,50
Frais de personnel	-967 536,72	-817 114,23
Salaires et traitements	-792 764,16	-678 587,66
Charges sociales	-100 579,58	-76 832,41
Autres frais de personnel	-74 192,98	-61 694,16
Corrections de valeur	-143 732,66	-88 967,13
Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-143 732,66	-88 967,13
Autres charges d'exploitation	-309,50	-23 454,90
Autres intérêts et autres produits financiers	39 020,97	2 836,89
Impôts sur le résultat	-	-32 297,10
Résultat après impôts sur le résultat	-240 494,44	182 379,59
Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1 à 16	-	2 500,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-240 494,44	184 879,59



2

Institutionnel



et

adhérents

STRUCTURE DE TRAVAIL

Conseil d'administration

Président

Monsieur Max WEBER

Secteur alimentaire

Monsieur Lucien BERTEMES
Monsieur Roger GLODEN
Monsieur Jean MULLER
Monsieur Gilles GERARD
Monsieur Charles LEMMER

Secteur non alimentaire

Madame Françoise SIMON
Madame Françoise VAN TIGGELEN

Organisations professionnelles

Monsieur Marc WAGENER (jusqu'en octobre)
Madame Lucie Martin (depuis octobre)
Monsieur Claude BIZJAK
Monsieur Max WEBER

Distributeurs

Madame Cathy LEESCH
Monsieur Hervé KRIEGER

Filières

Madame Nathalie WALTER
Monsieur Jean-Paul LENOIR

Administration

Monsieur Claude TURPING
Monsieur Tom BADEN (depuis avril)
Monsieur Sébastien BOITEUX
Madame Corinne BREMER
Madame Corina DARII
Madame Charlotte DIMMER
Madame Karin GROHS
Monsieur Alain HEYNEN (jusqu'en janvier)
Monsieur Samuel LOPES TEIXEIRA (depuis mars)
Monsieur Kévin SAYRIGNAC
Madame Anne WALDBILLIG

ADHÉRENTS

Chiffres clés

▷ **1 394**
adhérents¹

▷ **67 375**
*tonnes d'emballages
ménagers déclarés*

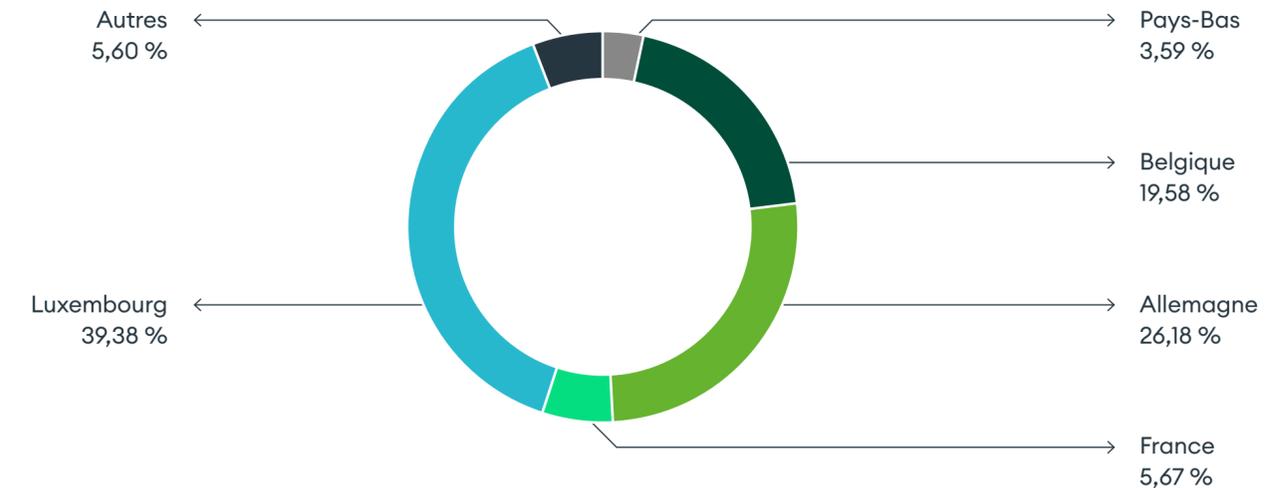
▷ **13 141**
*tonnes d'emballages
commerciaux² déclarés*

▷ **10,24**
*millions d'euros
de contributions*

¹ Liste disponible sur www.valorlux.lu

² Emballages commerciaux: emballages de groupage et de transport qui accompagnent les produits de magasins distributeurs destinés aux ménages

Répartition géographique des adhérents



➤ Répartition des contributions

Le tableau ci-contre montre que 2,42 % des adhérents contribuent à hauteur de 70,02 % du total des contributions. 71,67 % des adhérents, dont la contribution annuelle est inférieure à 1 000 euros, contribuent à 1,71 % des recettes.

10 % des membres déclarent 90 % du poids total des déchets d'emballages déclarés.

	ADHÉRENTS	CONTRIBUTIONS
= 50 €	39,70%	0,26%
> 50 € et < 125 €	8,71%	0,09%
≥ 125 € et < 1 000 €	23,26%	1,36%
≥ 1 000 € et < 5 000 €	14,62%	4,80%
≥ 5 000 € et < 50 000 €	11,29%	23,47%
≥ 50 000 €	2,42%	70,02%

➤ Tarifs Point Vert

Les tarifs du Point Vert sont calculés en fonction des coûts de collecte et de tri, et des recettes liées à la vente des matériaux d'emballages collectés.

Ces tarifs sont communiqués chaque année aux adhérents et peuvent également être consultés sur notre site internet www.valorlux.lu.



Évolution des tarifs Point Vert en euro/kilogramme hors TVA

TARIFS DÉCLARATION DÉTAILLÉE		2023	2024
PV00	Réutilisable	0,0000	0,0000
PV01	Verre	0,0161	0,0201
PV02	Papier/carton (> 85 %)	0,0444	0,0451
PV03	Cartons à boissons	0,3269	0,3744
PV04	Acier (≥ 50 %)	0,0107	0,0180
PV05	Aluminium (≥ 50 % et ≥ 50µ)	0,0286	0,0184
PV06	PET - Bouteilles et flacons - transparent - incolore ou légèrement bleu	0,1226	0,1895
PV07	PET - Bouteilles et flacons - transparent - bleu foncé ou vert	0,3593	0,4323
PV08	PET - Bouteilles et flacons - transparent - autres couleurs	0,3821	0,3437
PV09	PET - Bouteilles et flacons - opaque	0,3853	0,3498
PV10	HDPE - Bouteilles, flacons et autres emballages rigides	0,1538	0,1790
PV11	PE - Films	0,4292	0,5413
PV12	PP - Bouteilles, flacons et autres emballages rigides	0,2713	0,3400
PV13	PS - Emballages rigides, sauf EPS	0,4601	0,4891
PV14	Autres valorisables	0,9628	1,1279
PV14a	EPS	0,2123	0,1905
PV14b	Liège	0,1701	0,2124
PV15	Autres non valorisables	1,1624	1,2859
PV16	Emballages commerciaux Papier/Carton	0,0145	0,0145
PV17	Emballages commerciaux Autres	0,0395	0,0395
PV18	Emballages commerciaux Bois	0,0145	0,0145



Activités



TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE DÉCHETS D'EMBALLAGES

Chiffres clés

▷ **63 119**

tonnes collectées au Luxembourg
soit 95,52 kg/habitant/an

▷ **65 294**

tonnes recyclées et valorisées³

▷ **13 798**

tonnes collectées grâce au sac bleu
Valorlux soit 20,88 kg/habitant/an

▷ **660 809**

habitants participent à la collecte
des sacs bleus⁴

³ Une partie des quantités recyclées et valorisées proviennent de collectes qui ne sont pas gérées par Valorlux et qui ne sont donc pas comptabilisées dans les quantités collectées ci-dessus.

⁴ Sac bleu: bouteilles, flacons, pots, gobelets, barquettes, films et sachets en plastique; emballages métalliques; cartons à boisson

SYSTÈMES DE COLLECTE ET SOUTIEN FINANCIER

En vue d'atteindre les taux de valorisation et de recyclage imposés par le législateur, Valorlux s'appuie sur les scénarios de collecte suivants:

- la collecte en porte-à-porte (sacs bleus)
- la RE-Box
- le soutien financier
- les centres de ressources (parcs de recyclage)



Collecte en porte-à-porte (sacs bleus)

Au 1^{er} janvier 2023, les 102 communes du pays, soit 660 809 habitants, participaient à la collecte des sacs bleus Valorlux.

De plus, la collecte se fait dans les entreprises, dans les établissements scolaires et dans les campings au Luxembourg.

La collecte en mélange des bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastique, emballages métalliques et cartons à boisson via les sacs bleus est organisée par et aux frais de Valorlux. Les sacs sont enlevés tous les 15 jours et sont déposés au centre de tri Hein Déchets à Bech-Kleinmacher (Luxembourg) où leur contenu est séparé en différentes fractions qui sont ensuite acheminées vers des recycleurs au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique, en France ou aux Pays-Bas suivant les types de matériaux.

En 2023, 13 798 tonnes de déchets d'emballages ont été collectés grâce au sac bleu Valorlux, soit 20,88 kg/habitant/an.

RE-Box

Les 14 stations de collecte RE-box présentes sur 13 parkings de supermarchés à travers le pays permettent aux consommateurs de déposer des emballages en plastique tels que des films, sachets, pots, gobelets et barquettes.

En 2023, 14,21 tonnes de déchets d'emballages ont été collectés dans les RE-box.

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

► Soutien financier

Valorlux soutient financièrement, sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, les collectes de déchets d'emballages, comme la collecte en porte-à-porte du papier/carton, organisées par les administrations, syndicats et associations de communes. Ce type de collaboration consiste à verser un forfait pour chaque tonne d'emballages remise à des recycleurs agréés.

Valorlux soutient également financièrement le recyclage des emballages commerciaux qui sont les emballages de groupage et de transport qui accompagnent les produits de magasins distributeurs destinés aux ménages.

La totalité des communes du Grand-Duché de Luxembourg (102) bénéficie du soutien financier. En 2023, Valorlux a soutenu financièrement la collecte de 40 772 tonnes (61,62 kg/hab/an) de déchets d'emballages.

Le soutien pour les déchets d'emballages commerciaux couvre également tout le Grand-Duché de Luxembourg pour les magasins distributeurs sous contrat.

Dans ce cadre, Valorlux entend récompenser, moyennant une rétribution, les distributeurs luxembourgeois pour leurs efforts consentis dans les domaines du tri et du recyclage des déchets d'emballages commerciaux.

En 2023, Valorlux a soutenu financièrement le recyclage de 11 596 tonnes d'emballages commerciaux, ce qui représente 17,55 kg/hab/an.

► Tarifs du soutien financier 2023

Les tarifs pour le soutien financier sont revus et validés annuellement par la commission de Suivi pluripartite et tiennent compte des coûts moyens de la collecte, du tri et du recyclage pour chaque type d'emballage. Les tarifs sont forfaitaires et indépendants du système de collecte utilisé (conteneurs/bulles, porte-à-porte, centres de ressources).

MATÉRIAUX D'EMBALLAGES MÉNAGERS	TARIF HTVA (€/TONNE)
Verre creux (bouteilles/bocaux)	24,19
Papier/carton (caisses/boîtes)*	14,29
Métaux (fer blanc/aluminium)	10,00
Matières en plastique (bouteilles/films/pots de yaourt/mousse en PS)	123,12

* En ce qui concerne la collecte mélangée du papier/carton, 35,11 % en poids de la quantité sont à considérer comme déchets d'emballages ménagers. Pour ce qui est de la collecte sélective du carton dans les parcs de recyclage, 56,91 % en poids de la quantité sont à considérer comme d'origine ménagère.

MATÉRIAUX D'EMBALLAGES COMMERCIAUX	TARIF HTVA (€/TONNE)
Papier/carton	15,7956
Bois	35,5692
Plastique	85,3674

► Centres de ressources (parcs de recyclage)

La collecte des déchets d'emballages via les centres de ressources est régie par le règlement grand-ducal du 11 octobre 2013 sous la définition de la « gestion centralisée ». Ce système permet à Valorlux de prendre en charge des déchets d'emballages à partir d'un point de collecte par apport volontaire en vue de les soumettre au recyclage.

Dans ce cadre, Valorlux intervient au niveau opérationnel dans les centres de ressources pour certains déchets collectés. Valorlux prend ainsi en charge le transport, le conditionnement centralisé des déchets d'emballages provenant des différents parcs à conteneurs participants et garantit un recyclage de ces matériaux.

Les emballages concernés par cette collecte sont les emballages en plastique (bouteilles en PET, flacons et bouteilles en PEHD, films en PE, récipients en PP et en PS, PS expansé), les boîtes et autres emballages métalliques, les cartons à boisson, les Éco-sacs et le verre creux.

En 2023, le poids des déchets d'emballages collectés dans les centres de ressources s'élevait à 3 339 tonnes soit 5,05 kg/habitant/an.



TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

➤ Taux de recyclage et de valorisation 2023

MATÉRIAUX	Quantités d'emballages mis sur le marché en tonnes			Quantités collectées et triées en tonnes (entrée recyclage)					Quantités recyclées en tonnes (sortie recyclage)		Recyclage/ valorisation	
	Emballages ménagers ¹	Emballages assimilés ²	Total	Sacs bleus Valorlux	Soutien financier	Centres de ressources	Emballages assimilés ²	Total	Taux matière	Total	Valorlux	Minimum légal
Verre	35 731		35 731		1 673	25 326		26 999	91,00 %	24 569	68,76 %	60 %
Papier/carton	12 299	10 833	23 133	896	10 754		10 025	21 674	98,46 %	21 341	92,26 %	60 %
Plastique	13 674	1 543	15 217	7 759	63	533	713	9 068	81,90 %	7 427	48,81 %	22,5 %
Métal	4 541		4 541	2 117	2 299	19		4 435	72,26 %	3 205	70,56 %	50 %
Bois	104	764	868			5	859	863	100,00 %	863	99,47 %	15 %
Cartons à boisson ³	0		0	0	0	0	0	0		0		-
Autres	1 026		1 026									-
Emballages valorisés	-	-	-	880		52		932				-
Résidus de tri valorisés	-	-	-	1 322				1 322				-
Total quantités mises sur le marché	67 375	13 141	80 516									
Total recyclage				10 773	14 788	25 883	11 596	63 040		57 405	71,30 %	60 %
Total valorisation⁴				12 975	14 788	25 934	11 596	65 294		70 928	88,09 %	65 %

1 Emballages ménagers : déchets d'emballages provenant de l'activité normale des ménages.

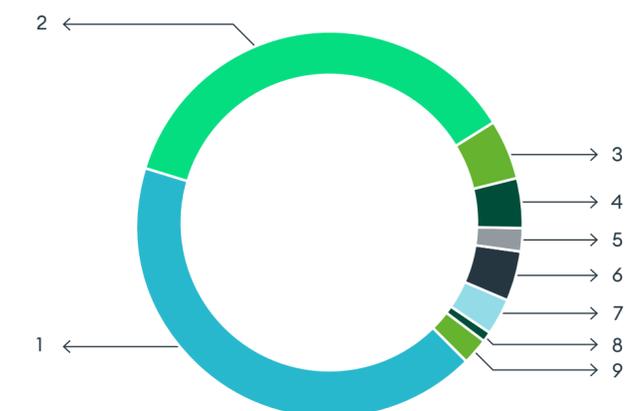
2 Emballages assimilés : emballages de groupage et de transport qui accompagnent les produits de magasins distributeurs destinés aux ménages.

3 Cartons à boissons : les quantités sont réparties dans les matières dont sont composés les cartons à boisson (papier, plastique, métal).

4 La ligne « total valorisation » reprend les quantités recyclées dans la ligne précédente, en plus des quantités valorisées (valorisation des déchets autre que le recyclage, tel que la valorisation thermique).

Le taux de recyclage se calcule en comparant les quantités d'emballages recyclés par rapport aux quantités d'emballages mis sur le marché (vendus au Luxembourg). Grâce à cette méthode de calcul utilisée dans toute l'UE, on obtient une vue plus complète - et comparable entre pays - sur l'effort de tri et de recyclage.

➤ Répartition des fractions recyclées



Matériaux	Poids (t)	Répartition
1 Verre	24 569	42 %
2 Papier/carton	21 341	36 %
3 Métal	3 205	5 %
4 Plastique PET	2 230	4 %
5 Plastique PEHD	1 034	2 %
6 Plastique Films	2 375	4 %
7 Autres plastiques	1 788	3 %
8 Emballages bois	863	1 %
9 Résidus de tri	1 322	2 %

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

► Destination des matériaux collectés

Les matériaux collectés et triés au Luxembourg sont acheminés vers des recycleurs agréés en Europe, à savoir au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique, en France ou aux Pays-Bas en fonction du type de matériau.



MATÉRIAUX	POIDS (T)	DESTINATION
Plastique	23	AFA Nord GmbH (D)
	411	AGR-DAR GmbH (D)
	25	Claraplast BV (B)
	19	De Paauw Plasticrecycling BV (NL)
	1 631	Eurec Hermeskeil (D)
	15	FILAO (B)
	35	Freudenberg Performance Materials SAS (D)
	10	Gobo (dépôt Soprema) (B)
	9	HPR Plasticrecycling B.V. (D)
	11	Karl Bachl Kunststoffverarbeitung (D)
	13	Kunststoff Recycling Grünstadt GmbH (D)
	94	Lamesch (traitement des déchets) (L)
	32	Morssinkhof Plastics Heerenveen B.V. (NL)
	27	Morssinkhof Plastics Zeewolde B.V. (NL)
	80	Pakufol Folienprodukte GmbH (D)
	15	Paprec Plastiques 55 (F)
	1 763	Paprec Plastiques 71 (F)
	219	Peute Recycling (NL)
	15	Remondis GmbH & Co. KG (D)
	77	Replano GmbH (D)
2 622	SERVECO GmbH (D)	
94	Soprema (F)	
85	Transplast Engineering (F)	
127	Vogt-Plastic GmbH (D)	
745	Wellman France Recyclage (F)	
Métal	18	Alunova Recycling GmbH (D)
	1 359	Derichebourg Eska (L)
	19	Ecore Belgium (B)
Cartons à boissons	726	HKS Belgium N.V. (B)
	76	Essity Tissue France (F)
Bois	1 223	Papierfabrik Niederauer Mühle (D)
	5	Korken für Kork (D)
Verre	712	Eura Glasrecycling GmbH & Co.Kg (D)
	6 236	Minérale SA (B)
	20 051	Sibelco Green Solutions (F)
Valorisation des résidus de tri et barquettes	10	Bas Van Den Ende, Hoek van Holland (NL)
	7	Dimaplast (F)
	35	Lamesch (négoce matériau recyclable) (L)
	2 202	Lamesch (traitement des déchets) (L)
Quantité exportée et recyclée (exportation gérée par Valorlux)	37 169	

OBLIGATIONS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Chiffres clés

Taux de collecte des bouteilles pour boissons en plastique à usage unique collectées séparément pour le recyclage

Objectif 2025

▷ **77 %**

Objectif 2030

▷ **90 %**

Réalisation 2023

▷ **74,3 %**

Taux de matière recyclée dans les bouteilles PET

Objectif 2025

▷ **25 %**

Objectif 2030

▷ **30 %**

Réalisation 2023

▷ **37,38 %**

Prise en charge des obligations liées à la loi relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement

Dans le cadre des obligations découlant de la loi sur la réduction de l'incidence de certains produits en plastique à usage unique sur l'environnement, Valorlux a obtenu en 2023 l'agrément pour prendre en charge les obligations relatives aux produits de tabac avec filtres. Désormais, Valorlux est en mesure de gérer ces obligations ainsi que celles concernant les emballages visés par cette loi, au nom des responsables d'emballages que Valorlux représente.

→ Suivi des objectifs de réduction du *littering* des produits du tabac avec filtres.

La loi fixe un objectif de réduction de 10 % par an des déchets sauvages liés aux produits de tabac avec filtres à partir de 2023. En 2023, une méthodologie de mesure a été mise en place en collaboration avec l'Administration de l'environnement pour évaluer chaque année les progrès réalisés. Avec cette méthodologie désormais opérationnelle, une première évaluation de l'avancement de cet objectif de réduction sera réalisée en 2024.

→ Prise en charge de certains coûts liés aux produits du tabac avec filtres.

Depuis 2023, les metteurs sur le marché de produits du tabac avec filtres doivent assumer les coûts de collecte, incluant ceux liés aux infrastructures et à leur fonctionnement, le transport et le traitement ultérieur des déchets issus de ces produits ainsi que les coûts liés au nettoyage des déchets sauvages. Valorlux, en tant qu'organisme agréé, gère cette prise en charge de manière mutualisée au nom de ses membres. À cette fin, une analyse approfondie a été commandée en 2023 pour évaluer ces coûts réels, en examinant la présence de ces produits dans les poubelles publiques et les déchets sauvages, et en établissant une cartographie des pratiques de collecte et de nettoyage au Luxembourg. Cette analyse assurera que la détermination de l'enveloppe des coûts à couvrir par les responsables d'emballages respectera les principes de nécessité, d'efficacité, de proportionnalité et de transparence des coûts.



→ Suivi des objectifs liés à la réduction de la consommation des gobelets pour boissons et des récipients pour aliments.

L'objectif est de réduire la consommation des gobelets pour boissons et des récipients pour aliments de 20 % entre 2022 et 2026, puis de 10 % par an par la suite. En 2023, diverses études ont été commandées pour obtenir des données précises sur ces produits en plastique à usage unique. L'étude se base sur la « méthode des déchets », qui consiste à analyser la fréquence et la répartition de ces emballages dans les flux de déchets, permettant ainsi d'extrapoler les quantités mises sur le marché luxembourgeois et de mesurer les progrès réalisés vers les objectifs de réduction.

→ Suivi des quantités de bouteilles pour boissons en plastique à usage unique collectées séparément pour le recyclage.

Afin de faire le suivi des objectifs, des études ont été commandées en 2023. Basées sur la méthode des déchets, elles évaluent la quantité réelle de bouteilles devenues déchets sur le territoire et permettent de quantifier le progrès des objectifs de collecte, en tenant compte des variables liées à l'import et à l'export. Une première évaluation basée sur les déclarations de mise sur le marché et le taux de collecte via le sac bleu indique un taux de collecte de 74,3 % pour 2023.

→ Suivi du taux de matière recyclée dans les bouteilles PET.

La législation fixe l'exigence que d'ici 2025, les bouteilles en PET doivent contenir au moins 25 % de matière recyclée, avec un objectif de 30 % d'ici 2030. En 2023, le taux de matière recyclée dans les bouteilles en PET était de 37,38 %.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AU TRI

➤ Chiffres clés

▷ **1,63**

milliard de sacs en plastique à usage unique épargnés grâce à l'Éco-sac depuis 2004, soit 11 126 tonnes de plastique ou 24,7 millions de litres de pétrole

▷ **80,8 %**

des consommateurs au Luxembourg utilisent des sacs réutilisables lors de leurs achats

▷ **10,4 %**

En 2023, 10,4 % des clients ayant emballé eux-mêmes des fruits et légumes ont utilisé des systèmes d'emballages réutilisables

ÉCO-SACS

➤ Le sac de course réutilisable

Afin d'éviter autant que possible le recours aux sacs de caisse jetables, et afin d'encourager le consommateur à privilégier les sacs réutilisables pour épargner nos ressources naturelles, Valorlux a lancé en 2004 le projet « Éco-sac » en étroite collaboration avec l'Administration de l'environnement, la Luxembourg Confederation et la FLAD. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un accord environnemental conclu entre le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et Valorlux.

Depuis son introduction sur le marché luxembourgeois en 2004, le sac réutilisable « Éco-sac » a permis d'économiser 1,63 milliard de sacs en plastique à usage unique, contribuant ainsi à une économie de 11 126 tonnes de plastique soit l'équivalent de 24,7 millions de litres de pétrole.

Le taux d'utilisation des sacs réutilisables par les consommateurs du Luxembourg est quant à lui estimé à 80,8 %.



SUPERBAG®

➤ Le sac réutilisable pour fruits et légumes

Avec l'objectif d'inciter les consommateurs à utiliser des sacs de courses réutilisables plutôt que des sacs à usage unique, Valorlux, en collaboration avec la Luxembourg Confederation, l'Administration de l'environnement et plusieurs enseignes de la grande distribution au Luxembourg, met à disposition des consommateurs le Superbag®, un sac réutilisable pour fruits et légumes.

Afin d'informer le public sur le fait que certains fruits et légumes ne pourront plus être emballés et de les sensibiliser à l'utilisation des Superbag®, une campagne grand public et multilingue a été menée la première moitié de juillet 2023. La campagne impliquait deux influenceuses du Luxembourg qui ont présenté des recettes dont les ingrédients rentrent tous dans le Superbag®. En parallèle, un livret était distribué dans les enseignes participantes reprenant une présentation du Superbag® et les recettes afin que les clients puissent reproduire les plats à la maison.

Lors d'un contrôle de succès en 2023, 10,4 % des clients ayant acheté des fruits et légumes en vrac ont utilisé des systèmes d'emballages réutilisables.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AU TRI

ANTI-LITTERING

➤ Contre les déchets sauvages

D'après les données de l'Administration de l'environnement, le coût annuel engagé par l'Administration des ponts et chaussées pour le nettoyage le long des routes nationales au Luxembourg est estimé à environ 1,2 million d'euros. Cette estimation ne prend pas en compte les dépenses liées au nettoyage effectué par les services municipaux.

En vue d'amplifier la sensibilisation des citoyens à la problématique du *littering*, Valorlux a réalisé deux campagnes au cours de l'année 2023. La première, intitulée « de Buedem ass keng Poubelle », a été diffusée sur les réseaux sociaux et s'est centrée sur la problématique du mégot de cigarette en tant que déchet sauvage.

La seconde campagne a été organisée en parallèle de la Journée mondiale du nettoyage (World Cleanup Day), à l'occasion de laquelle l'équipe de Valorlux a fédéré et pris part à un évènement de nettoyage à Esch-sur-Alzette. Via les réseaux sociaux, cette initiative visait à éduquer les résidents sur les enjeux du *littering*, les encourageant ainsi à s'abstenir de déverser leurs déchets dans la nature, tout en les incitant à se joindre à l'effort de nettoyage en compagnie de l'équipe Valorlux.



PROJET DE RÉUTILISATION

➤ Spin

De mi-avril à mi-décembre 2023, Valorlux a réalisé le projet pilote nommé Spin, ayant pour objectif de tester l'introduction d'un gobelet réemployable de 0,3 l destiné à la vente à emporter dans les zones desservies par le tram. Ce projet pilote a englobé 15 magasins répartis entre quatre enseignes.

L'objectif de ce projet pilote était d'anticiper l'interdiction de l'utilisation des emballages à usage unique pour les services de vente à emporter et de livraison à domicile prévue pour 2025 par la loi relative aux déchets. L'idée était de tester un système de réemploi pouvant potentiellement devenir une solution collective, mutualisée et solidaire ouverte à tous les membres touchés par ce cadre réglementaire.

Spin s'est distingué par son caractère entièrement digitalisé, reposant sur le concept d'emprunt (une caution était encaissée uniquement en cas de non-retour de l'objet emprunté). Ainsi, au lieu d'utiliser les emballages pendant une durée très courte et de les jeter ensuite, Spin a permis aux consommateurs d'emprunter des emballages réutilisables pour la durée de la consommation des boissons à emporter et de réduire la quantité de déchets d'emballages à usage unique qui sont jetés tous les jours au Luxembourg.

Cette conception digitale a également permis d'assurer la traçabilité des différents objets au sein du système, facilitant un *reporting* centralisé sur le nombre de rotations des objets.

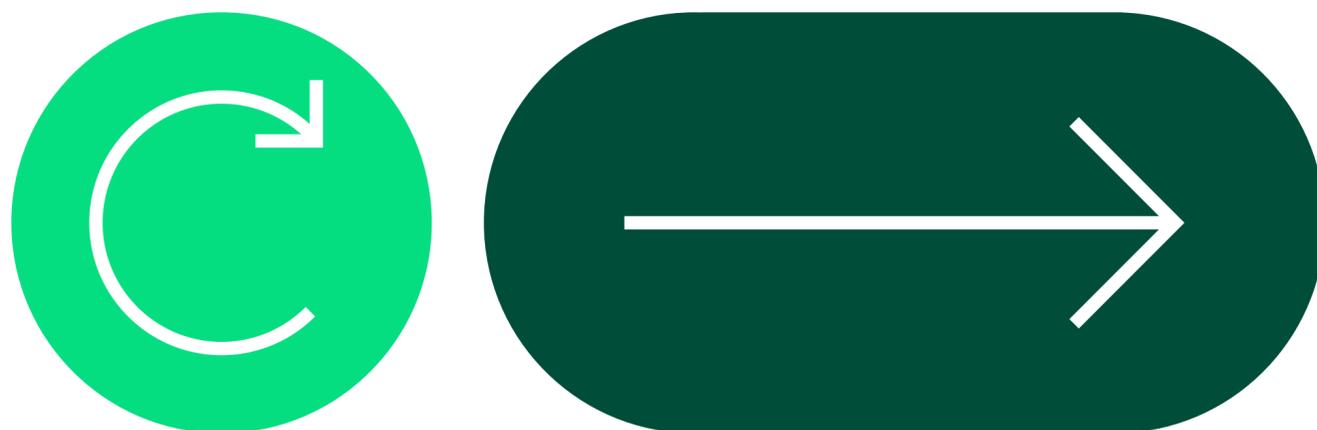
Avec un taux de retour de 93,8 %, le projet pilote a démontré que l'approche digitale peut constituer une alternative aux modèles traditionnels basés sur la consigne classique. De plus, la complémentarité de Spin avec des systèmes classiques a été confirmée.

Cependant, le projet pilote a également révélé que la coexistence avec des solutions d'emballages de service à usage unique gratuits rend un fonctionnement des systèmes de réemploi difficile d'un point de vue économique.

Le projet pilote qui s'est terminé mi-décembre a toutefois démontré que Spin présente un potentiel pour évoluer en tant que système national de réemploi.

Le projet pilote a été accompagné d'une campagne de communication grand public et des messages de sensibilisation tout au long du projet pilote, diffusés aussi bien sur les réseaux sociaux que dans certains médias traditionnels.





Valorlux a.s.b.l. a été constituée le 2 octobre 1995, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, à l'initiative d'un conseil de sociétés commerciales et associations actives dans le secteur commercial au Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de Valorlux est établi au 1, boulevard du Jazz, L-4370 Esch-sur-Alzette. Valorlux a pour objectif de promouvoir, coordonner et soutenir financièrement la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages au Grand-Duché de Luxembourg.

Valorlux est membre d'EXPRA (Extended Producer Responsibility Alliance) qui regroupe les organisations à but non lucratif de prise en charge de la responsabilité étendue du producteur relative aux emballages par les entreprises concernées. Valorlux est également membre de PRO EUROPE (Packaging Recovery Organisation Europe) qui regroupe l'ensemble des systèmes nationaux de recyclage et de valorisation des déchets d'emballages qui utilisent le logo Point Vert.

Valorlux est aussi labellisée ESR-Entreprise responsable par l'INDR. Dans ce contexte et afin de renforcer sa démarche durable, Valorlux propose depuis 2020 un service d'accompagnement à ses membres qui vise la mise sur le marché d'emballages circulaires.

www.valorlux.lu

 **BE**
 **THE**
 **CHANGE**